



Déclaration liminaire du SE-Unsa

Il aura fallu le geste dramatique de notre collègue Christine RENON pour que l'opinion publique et notre ministre décident d'avoir une prise de conscience sur les difficiles conditions de travail des directeurs et directrices d'école de notre pays.

Le SE-Unsa est bien décidé à faire évoluer ENFIN les conditions de travail des directeurs et directrices en mettant en avant nos revendications et nos propositions et en participant activement aux discussions locales et nationales. Comme nous l'avons déjà fait précédemment au moment de la mise en place des « simplifications des tâches des directeurs » en 2014. Nous souhaitons d'ailleurs repartir de ces bases de travail car après tout cela n'a pas beaucoup changé, ou si..... cela a continué à se dégrader, les tâches ont continué à s'accumuler, tout comme les responsabilités.

Nous avons acté les annonces du ministre :

- **Jeudi 3 octobre** lors d'un CHSCT Ministériel exceptionnel: questionnaire à destination des directeurs, création d'un comité de suivi national et de comités de suivi départementaux.
- **Le 13 novembre**, suite aux interpellations du SE-Unsa, des « mesures d'urgence » pour novembre-décembre :
 - Moratoire des enquêtes jusqu'aux vacances, mesures d'allègement administratif en janvier,
 - un jour de décharge supplémentaire avant les vacances,
 - mise en place des comités de suivi départementaux.

Quelle application dans notre département ? Mise en place dans l'urgence, chaotique, où il a fallu « déshabiller Pierre pour habiller Paul » (les formations ont été annulées pour libérer des TR) avec autant d'organisation que de circonscription sans cadrage académique.

- La journée de décharge a été globalement effectuée mais souvent sans concertation avec les directeurs concernés. Une journée est-elle suffisante, en cette période quand les directeurs jugent que cela serait plus utile d'abonder les décharges à la rentrée ou en fin d'année ? Et pour le reste de l'année ? quelles mesures ? Le temps c'est ce dont ont besoin les directeurs : pourquoi ne pas alléger tous les directeurs des APC ? pourquoi ne pas décharger un adjoint en supplément dans l'école ?
- Le moratoire sur les enquêtes : pourquoi envoyer une demande de remontée des effectifs en décembre alors que le constat pourra être fait sur ONDE et que les instances devraient être repoussées ?
- La Réunion avec les IEN : vous n'avez pas voulu les compter dans les 108h et elle a été ressentie comme une « réunion de plus ». Elles ont été organisées. Quel est l'objectif ? Y

aura-t-il un retour de ces réunions ? Quels débouchés concrets ? Les collègues s'interrogent et nous aussi.

Pour le SE-Unsa ces mesures sont clairement insuffisantes.

Madame l'inspectrice académique, la responsabilité du gouvernement et la vôtre localement est grande : ne pas agir aujourd'hui serait porter une lourde responsabilité demain, car quel que soit la bonne volonté des acteurs, le fonctionnement du système à l'identique débouchera inévitablement vers de nouveaux drames.